

DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Dunkerque  
Canton de Hazebrouck



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté de Restriction de Circulation pour travaux :  
Rue du Becquerel Contour de l'église**

**ARRETE N°2024/n°17**

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R110-1 R110-2 R411-5 R411-8 R417-9 R417-10 et R417-11,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article 12212-2, 12213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant la demande de **VAN EECKE**, pour les travaux d'aménagement du parking, Rue du Becquerel et Contour de l'église, **du 4 novembre au 20 décembre 2024**.

Considérant la nécessité de prendre toutes les dispositions de sécurité sur les routes empruntées dénommées ci-dessus.

**ARRÊTE**

**Article 1** : Que le stationnement sera interdit du 31 octobre au 20 décembre 2024 et le dépassement sera interdit à tous véhicules du 4 novembre au 20 décembre :

- Rue du Becquerel portion située entre les rues : contour de l'église

**Article 2** : La vitesse y sera limitée à 30km/h pour les véhicules empruntant les parties utilisées par la société VAN EECKE du 4 novembre au 20 décembre.

**Article 3** : Une signalisation adaptée sera installée par la société VAN EECKE.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés dans les conditions habituelles.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Aux Services de la Sous-Préfecture
- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck
- A VAN EECKE sur courriel de référence du courriel de demande.

Fait à Lynde, le 23 octobre 2024

**Jean Michel PLAETEVOET**

Le Maire

